



Taxe de raccordement assainissement

Par Visiteur

J'habite dans un lotissement communal depuis 31 ans et dès notre arrivée nous avons un réseau d'assainissement collectif et une station d'épuration pour le lotissement. actuellement l'assainissement a été réalisé pour d'autres quartiers et une nouvelle station d'épuration construite. Celle que nous avons sera détruite et le réseau du lotissement raccordé pour aller à la nouvelle station. La commune nous réclame la taxe de raccordement comme aux nouveaux raccordés. Cela est-il normal

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, c'est normal.. La nouvelle taxe est dûe dans la mesure où la mise ne place d'un nouveau réseau d'assainissement nécessite un nouveau raccordement.

Cordialement.